

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20/04/2026

L'an deux mille vingt-six le 20 avril, le conseil municipal s'est réuni à 20h00, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sabine DEGUILI

Étaient présents :

Sylvie WRECZYCKI, Bernard BUZON, Cécile CHAPLIER, Christian TOUSSENOT, Guy LESCURE, Estelle MATHIEU, Sabine DEGUILI, Claude BASTIEN, Marie-Pierre L'HUILLIER,

Absents excusés : Valentin MOINE, Antoine L'HUILLIER

Procuration : Mr Valentin MOINE a donné procuration à Sylvie WRECZYCKI
Mr Antoine L'HUILLIER a donné procuration à Marie-Pierre L'HUILLIER,

La convocation adressée le 15/04/2026 avait comme ordre du jour :

- Nomination d'un secrétaire de séance.
- Modification des délégués de la commission du syndicat des eaux.
- Vote du CFU 2025.
- Affectation du résultat 2025.
- Vote du budget 2026.
- Vote des taux d'imposition 2026.
- Questions diverses
 - o Information sur la parcelle ZI18 (Club Canin)
 - o Information sur la parcelle AB162 (entrée du village)
 - o Information sur les élections à la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné
 - o Demande de dépôt de gravats à la décharge communale

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Après appel à candidature **Mr Bernard BUZON** se porte candidat

Le conseil municipal procède au vote

- | | |
|---------------|---|
| - Pour | 6 |
| - Contre | 5 |
| - Abstentions | 0 |

Mr Bernard BUZON est désigné secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MARS 2026

Il y a-t-il des remarques particulières ?

Mr Claude BASTIEN fait remarquer que le premier adjoint ne peut pas être suppléant à la commission de révision des listes électorales

Mme Marie-Pierre L'HUILLIER qu'a la séance du 25 mars 2026 c'est Madame Laurence SEENE qui était proposée comme suppléante à LA CCID alors que dans le PV figure Madame Françoise BOUTSERIN

Procès-verbal adopté en tenant compte de ces deux remarques

MODIFICATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION DU SYNDICAT DES EAUX

Par mail, en date du 2 avril 2026, le Syndicat Intercommunal des Eaux de Verny nous demande de leur faire parvenir les noms des 4 délégués (2 Titulaires + 2 Suppléants) représentants le SIE.

Lors de la séance du 25 mars 2026, il a été désigné que 3 délégués (2 Titulaires + 1 Suppléant)

- Titulaires : Mr LESCURE Guy et Mme MATHIEU Estelle
- Suppléant : Mr MOINE Valentin

Il convient donc de modifier la représentation de la commune au sein du syndicat des eaux en ajoutant un suppléant.

- Désignation de ...Marie-Pierre L'HUILLIER.....comme second suppléant à la commission du Syndicat Intercommunal des Eaux de Verny.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU)

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui fusionne le Compte Administratif (établi par l'ordonnateur) et le Compte de Gestion (établi par le comptable).

Le CFU 2025 retrace l'exécution budgétaire de l'exercice écoulé, en regroupant les données de l'ordonnateur et du comptable public.

Présentation du CFU 2025 par Madame la Maire

Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Dépenses :
Prévu : 203 268.77€	Prévu : 191 866.65€
Réalisé : 208 386.53€	Réalisé : 137 528.08€
Reste à réaliser : 0,00€	Reste à réaliser : 0,00€
Recettes :	Recettes :
Prévu : 204 392.57€	Prévu : 240 763.80€
Réalisé : 161 083.39€	Réalisé : 247 179.72€
Reste à réaliser : 8 985.00€	Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : **-47 303.14€**

Fonctionnement : **109 651.64€**

Résultat global : **62 348.50€**

Madame la Maire Sabine DEGUILLI ainsi que l'ancien maire Monsieur Claude BASTIEN quittent la séance au moment du vote.

Le vote du CFU est donc proposé par le doyen de la séance. Monsieur Guy LESCURE.

Une réserve a été formulée par Monsieur Bernard BUZON 1^{er} Adjoint

À la lecture du document budgétaire (investissement page 1), les lignes 2151 « Réseau de voirie » (11 312,03 €) et 2152 « Installation de voirie, rue Saint-Martin » (119 799,23 €) apparaissent concerner des opérations de nature similaire, relatives à des travaux de voirie.

Le rapprochement de ces écritures conduit à relever qu'elles pourraient s'inscrire dans une opération globale.

Dans un souci de transparence et de respect des principes de la commande publique, Mr Bernard BUZON émet à titre personnel une réserve sur ces inscriptions budgétaires.

Cette observation est formulée sans remise en cause des décisions prises antérieurement.

Madame Marie-Pierre L'HUILLIER s'étonne de cette réserve compte tenue du fait que le projet a été voté en conseil municipal

Monsieur Bernard BUZON répond qu'il ne conteste pas les montants mais s'interroge simplement sur l'écriture qu'il en est fait en précisant que ni lui ni la commission des travaux qu'il présidait n'avait été associé à ce projet et qu'une remarque avait d'ailleurs été faite et notée, dans le PV d'un précédent conseil.

Madame Marie-Pierre L'HUILLIER demande à voir ce PV

Monsieur Bernard BUZON lui fait lecture du PV du 14 avril 2025 dont extrait, ci-dessous

Le PV ne relate pas les remarques de Mr Bernard BUZON quant à l'éviction de la commission travaux qui n'est pas intervenue et n'a pas plus été informée de la gestion du projet concernant la rénovation, inscrite au budget, de la rue saint Martin.

Deux membres de la commission travaux se sont également manifestés, considérant que cette dernière avait été mise en place pour fournir un travail d'équipe sur les grands projets.

Résultat du vote

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Suite à l'adoption du CFU à la majorité des voix, il convient d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Propositions d'affectation :

FONCTIONNEMENT

Résultat 2025	27 721,86 €	Excédent
Résultat antérieur	81 929,78 €	Excédent
	109 651,64€	Excédent

INVESTISSEMENT

Résultat 2025	-25 983,47 €	Excédent
Résultat antérieur	-21 319,67 €	Excédent
	-47 303,14 €	déficit

RESTES A REALISER

Dépenses		
Recettes	8 985,00 €	
	8 985,00 €	Excédent

Soit un besoin de financement de : **-38 318,14 €**

D'où un résultat reporté en fonctionnement de **71 333,50 €**

👉 **Proposition** : validation de l'affectation du résultat.

- Report en recette fonctionnement (au compte 002) : 71 333.50€
- Report en dépense d'investissement (au compte 001) : 47 303.14€
- Affectation en investissement (au compte 1068) : 38 318.14€

Résultat du vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstentions : 0

VOTE DU BUDGET 2026

Le budget primitif 2026 constitue l'acte fondamental de prévision et d'autorisation des dépenses et recettes de la commune.

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 envoyé par mail le 8 avril 2026, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur imposant un délai d'examen de douze jours, se résumant comme suit :

Principaux équilibres :

- Section de fonctionnement
 - Dépenses : **194 165.49€**
 - Recettes : **228 042.04€**
- Section d'investissement
 - Dépenses : **103 375.57€**
 - Recettes : **103 375.57€**

Il est précisé que le budget 2026 a été voté au chapitre.

Madame la Maire a présenté le budget ligne par ligne, les réponses aux questions posées par les conseillers ont été faites par cette dernière, par le premier Adjoint ainsi que par l'ancien Maire

Observations

Mr Bernard BUZON a regretté que le remplacement des fenêtres rue de Nancy pour un montant TTC de 5965.65 € n'ait fait l'objet d'aucune demande de subventions.

La commune pouvait en effet bénéficier de la CEE et de la DSIL soit une perte sèche pour la commune de **3976,00€**

Mme Marie-Pierre L'HUILLIER lui a fait remarquer qu'il ne s'était pas manifesté lors du vote de cette opération.

Mr Bernard BUZON a répondu qu'il n'avait ni lui, ni la commission travaux été associé en amont à cette opération.

Madame Marie-Pierre L'Huillier interpelle le Maire sur les zones concernées par la convention de tonte et interroge sur la partie privative tondue par la Communauté de Communes. Monsieur Buzon lui demande de désigner la partie. Elle répond que c'est chez lui. M. Buzon lui répond qu'il n'a pas de souci, qu'il a un accord avec la Com Com sur la tonte de cette partie en échange du prêt fréquent d'un engin de chantier. Madame Marie-Pierre L'Huillier demande à revoir toutes les conventions concernant la Commune.

Mr Bernard BUZON a également regretté que les travaux d'enrobés pour un total de 33265.08 € TTC n'ait fait l'objet d'aucune demande de subventions

Mr Claude BASTIEN a répondu que la subvention DETR était plafonnée à 100 000 € de travaux.

Résultat du vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstentions : 0

VOTE DES TAUX IMPOSITION 2026

Il est proposé au conseil municipal de fixer les taux des taxes locales pour l'année 2026.

Une simulation avec les bases prévisionnelles 2026 a été présentée avec 4 options :

0 % 1% 3% et 5%

Résultat du vote :5%

- Pour : 1
- Contre : 10
- Abstentions : 0

Résultat du vote :3%

- Pour : 6
- Contre : 5
- Abstentions : 0

☐ Augmentation des taux de ...3....% pour 2026 faisant un taux de :

☐ Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 28.44 %

☐ Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 14.38 %

☐ Taxe d'habitation (TH) : 6.09. %

QUESTIONS DIVERSES

- Le prochain conseil municipal a été programmé pour le mardi 16 juin 2026 à 20h
- Un tableau relatant les élections du président et des vices président à la communauté de communes a été remis à chaque conseiller
- Un tableau relatant les élections au syndicat scolaire a également été remis à chaque conseiller
- Suite à une demande de dépôt de gravats sur l'extrémité de la parcelle ZI 18 (ancienne décharge) il a été rappelé que cet endroit est réservé aux habitants du village pour y déposer des gravats ou de la terre. Une communication sera faite aux habitants pour en préciser les modalités.
- Une information a été donnée sur la parcelle AB 162. Cette parcelle (friche depuis de nombreuses années) a été vendue à la commune pour la somme de 1000 € le but étant d'en faire un verger communal. La parcelle a été nettoyée par l'équipe d'insertion de la com com, elle est semée en herbe en attendant les subventions et le travail de la commission travaux pour présenter au conseil municipal les différentes possibilités de plantations.
- Une demande de construction d'un abri par le club canin sur la parcelle ZI 18, mis à disposition pour leurs activités a été provisoirement refusée. En effet cette parcelle étant en zone N aucune construction ne peut être accordée avant d'avoir changé le zonage. Seul un abri démontable type marabout est accepté pour le moment.
- Marie-Pierre L'HUILLIER, Sylvie WRECZYCKI et Claude BASTIEN ont demandé à rejoindre la commission Communication / Animation.
- Claude BASTIEN a également demandé si des personnes extérieures au conseil pouvaient participer à certaines commissions
- Il leur a été répondu que les commissions dites de travail (travaux, communication, logement) étaient ouvertes à toutes et à tous. Une information devra être faite à cet effet en direction des habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire remercie les membres de l'assemblée de leur attention et lève la séance à 22h15

Le secrétaire

Bernard BUZON



La Maire

Sabine DEGUILLI

